



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 164761

Valable du 08/06/2026 au 22/03/2027

SPIE CITYNETWORKS
10 RUE JEAN DAUSSET
ZA DES GDS PRES
53062 LAVAL

RAISON SOCIALE : SPIE CITYNETWORKS
DENOMINATION COMMERCIALE : SPIE CITYNETWORKS

SIRET : 43408539500185
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : FOUQUET FRANCOIS
N° Dossier : 51-RH-47252-53
N° Client : 47252

Tel : 02 43 49 48 43
E-mail : sandra.cormier@spie.com
Site internet : http://www.spie.com
Assurance Responsabilité Civile : AXA
Assurance Décennale : SMA BTP

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appellable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	25/02/2025	22/03/2027
IRVE2 : IRVE - indice 2 (station de recharge- puissance maximale appellable supérieure à 36 kVA)	Classe 3 (9 à 19 exécutants)	23/03/2023	22/03/2027
IRVE3 : IRVE - indice 3 (station de recharge en DC)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	25/02/2025	22/03/2027

Formation

P1 - APAVE / BLUE2BEGREEN
P2 - APAVE / BLUE2BEGREEN
P3 - APAVE / BLUE2BEGREEN

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 8 juin 2026

Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z